

Cannabis : vente et consommation du HHC interdites dès aujourd'hui



Cannabis : vente et consommation du HHC interdites dès aujourd'hui

Les produits à base d'hexahydrocannabinol sont désormais classés comme stupéfiants par l'Agence nationale de sécurité du médicament.

Le HHC substance psychotrope a débarqué en France, depuis plusieurs mois. Vendue librement dans les magasins de CBD ou en ligne sur des sites spécialisés qui se sont rapidement démultipliés, elle est aujourd'hui à effet immédiat totalement interdite de vente et de consommation sous quelque forme que ce soit. Un coup dur pour les nombreux points de vente qui avaient fleuri ici et là.

Une décision qui ne surprendra cependant guère puisque la vente de HHC était déjà prohibée dans de nombreux pays européens.

Derrière ce sigle mystérieux, se cache en fait l'hexahydrocannabinol, une molécule proche de celle du THC, responsable des effets psychoactifs du cannabis.

La décision prise ce lundi par l'Agence française du médicament est à effet immédiat.

Dès ce mardi 13 juin, les huiles à mettre sous la langue, bonbons gélifiés et autres liquides parfumés de cigarette électronique ne sont plus disponibles dans les commerces de l'Hexagone.

Cette décision fait suite à des travaux des centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance-addictovigilance ayant montré que le HHC présente un risque d'abus et de dépendance équivalent à celui du cannabis selon l'agence qui précise que la structure chimique de ces produits est proche de celle du delta-9 tétrahydrocannabinol (delta-9 THC), classé comme stupéfiant. Les consommateurs de ces produits s'exposent à des risques tels que tremblements, vomissements, anxiété, confusion mentale, malaises, poussées de tension, tachycardie, pouvant entraîner des conséquences graves.